

**DEPARTEMENT DES PYRENEES
VILLE DE CERET**

Date de convocation :
08/10/2025

Nombre de conseillers
municipaux
En exercice : 29
Présents : 22
Procurations : 06
Votants : 28

OBJET :

ORGANISATION

==--==

**Remplacement d'un
membre de la commission
Solidarités et Santé**

En l'an deux mille vingt-cinq et le quinze octobre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents : M. COSTE Michel, Maire, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie, M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, M. BELTRAN José, Mme MENAHEM Sophie, Adjoints ; COSTE Jean-François, Mme BOISDRON Gisèle, Mme DUNYACH Monique, Mme BRISSAUD Mina, Mme OHN Christiane, M. PREHAM Anthony, M. INGHAM John, M. CARLES Yves, Mme FERRIZ Paulette, PUIGMAL Patrick, M. PARAYRE Jean, Mme QUER Martine, Mme TORRENT Michèle, Mme BOISORIEUX Michelle, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration : Mme BENARD Gisèle, conseillère municipale, à Mme DUNYACH Monique, conseillère municipale ; M. BORREILL Philippe, conseiller municipal, à M. le Maire ; M. BERTHELOT Stéphane, conseiller municipal, à M. BELTRAN José, Adjoint ; Mme CAPEILLE Sandrine, conseillère municipale, à M. ANGULO José, adjoint ; Mme BOURDIN Géraldine, conseillère municipale, à Mme MENAHEM Sophie, adjointe ; M. REDONDO Simon, conseiller municipal, à Mme BARANOFF Brigitte, adjointe.

Absent(s) : M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipal

Secrétaire de séance : Mme JUSTAFRE Stéphanie, Adjointe

VU l'article L 2121-22 du CGCT qui permet au conseil municipal de former au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal,
VU la délibération n°03/2022 en date du 23 février 2022 portant refonte et composition de la commission Solidarités et Santé,

CONSIDERANT que la composition de ces commissions respecte la représentation proportionnelle (7 membres pour la liste « Céret Autrement », 1 membre pour la liste « Céret Ensemble », 1 membre pour la liste « Céret 2020 – Votre Avenir »),

CONSIDERANT qu'il convient de procéder au remplacement d'un membre de la liste « Céret Autrement » pour la bonne administration des affaires de la commune,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DECIDE

à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- **EST ELUE** membre de la commission Solidarités & Santé : Mme Maria LACOMBE, Adjointe, en remplacement de M. Marti VILA PASSOLA.

Les autres membres de la commission demeurent inchangés : Mme BARANOFF Brigitte, Mme MENAHEM Sophie, Mme BENARD Gisèle, Mme BOISDRON Gisèle, Mme OHN Christiane, Mme DUNYACH Monique, Mme TORRENT Michèle, Mme BOISORIEUX Michelle.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme.

**Le Maire de CERET
Michel COSTE**



**Le secrétaire de séance,
Stéphanie JUSTAFRE**

Le Maire de CERET

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.